

## AXE GRANVILLE-AVRANCHES : RESPONSABILITÉ, TRANSPARENCE ET ENGAGEMENT

Le Département de la Manche a pris connaissance de l'article publié le 28 mai dans Ouest-France, relatif au projet d'aménagement de l'axe Granville-Avranches.

Alors que la concertation publique réglementaire débute le 23 juin prochain pour être à l'écoute de tous les habitants, riverains et usagers, ce projet de substitution vise à proposer un aménagement équilibré et réaliste, en prenant en compte les attentes exprimées depuis plusieurs années par les riverains, les usagers, les élus locaux et les associations concernées.

Jean Morin rappelle que ce projet est le fruit d'un travail de fond engagé depuis le début du mandat, fin 2021, dans un cadre juridique strict. **Il s'inscrit en réponse à l'évolution des contraintes environnementales et réglementaires, notamment celles découlant de la loi Climat et résilience**, déclenchant le refus formel de l'État en 2021 d'accompagner le projet de contournement initial.

Le Département regrette que la prise de position récente de la Sénatrice Béatrice Gosselin puisse **entretenir une confusion entre ce qui relève des intentions politiques et ce qui est juridiquement réalisable**. Il est essentiel de rappeler que le Département, loin d'abandonner ses engagements, s'efforce de les adapter aux réalités concrètes du territoire.

Jean Morin souligne : « *Le plus grand service que nous devons aux habitants, aux entreprises et aux usagers, c'est de proposer un projet réalisable. Dire aujourd'hui que le projet initial en dehors de l'axe existant pourrait encore aboutir, c'est créer un espoir illusoire et reporter encore de longues années un aménagement attendu depuis plus de deux décennies.* »

Le Département continuera d'aller à la rencontre des habitants, des usagers, de leurs représentants – comme cela a été le cas lors de la visite du Président à La Havaudière, La Maréchalerie et Le Croissant le 27 janvier dernier – et de répondre de manière transparente à leurs interrogations lors des prochaines phases de concertation.

De même il a répondu favorablement pour s'associer à la rencontre ministérielle enclenchée par les parlementaires et associations le 23 juin prochain.

**Le parlement est le seul habilité à faire évoluer la réglementation actuelle.**

Si des évolutions législatives, qui incombent pleinement au Parlement, devaient intervenir, elles seraient bien entendu intégrées dans le projet. Dans cette attente, la responsabilité du Département est de défendre un projet solide, crédible et conforme au cadre actuel **dans l'union et non la discorde**.